



REPONSE AU POSTULAT DE M. STEFAN CARRON
DEPOSE LE 07.05.2025
« ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES PAR
DES EDUCATEURS »

N/ref MMN/ccs
N°tél. 027 564 66 88
e-mail jeunesse@valdebagnes.ch
V/ref
Date 28 avril 2026

1. Introduction

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le postulat déposé le 07.05.2025 par M. Stefan Carron intitulé « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs », demande à la Municipalité d'examiner des solutions d'accompagnement dans les transports scolaires de la commune, en particulier sur certains trajets reliant les villages aux centres scolaires, comme la ligne « Etiez – Le Levron ». Il relève des difficultés récurrentes liées au comportement d'élèves à bord des bus, notamment le non-respect des règles de sécurité, des situations de chahutage et des interruptions de trajet pouvant affecter la sécurité et le bon déroulement du transport.

M. Carron souligne que les chauffeurs, dont la mission principale est la conduite, ne sont pas en mesure d'assurer une surveillance constante ou un encadrement éducatif, en particulier lorsque les trajets concernent de jeunes enfants. Cette situation peut générer du stress pour certains élèves et compliquer les conditions de travail des conducteurs. Bien que la responsabilité des trajets incombe légalement aux parents, ceux-ci n'ont plus d'influence directe une fois les enfants montés dans le bus.

Le postulat estime par ailleurs que des mesures ponctuelles, telles qu'une présence policière, ne constituent pas une réponse durable. Il propose dès lors d'étudier différentes variantes d'accompagnement, notamment par des intervenants formés, en s'inspirant d'expériences menées dans d'autres communes. L'objectif est d'améliorer la sécurité des trajets, le climat à bord des bus et les conditions générales de transport scolaire, dans une approche à la fois préventive et éducative.



2. Evaluation sur la ligne Vollèges – Le Levron

L'association l'AREF a mené une évaluation des conditions de transport scolaire sur la ligne Vollèges – Le Levron, identifiée comme problématique pour les élèves de 3H et 4H, durant la période du 2 mars au 18 mars de cette année. L'observation montre que la ligne fonctionne globalement de manière satisfaisante, notamment grâce à la stabilité des chauffeurs et au fait que chaque élève dispose d'une place assise, ce qui contribue à limiter les déplacements et l'agitation. Toutefois, un contraste très marqué apparaît selon la présence ou non d'un coach bus : lorsque celui-ci est présent, le climat est calme, les règles sont respectées et les tensions sont rapidement désamorcées, tandis qu'en son absence, le niveau sonore augmente et des comportements perturbateurs peuvent survenir, tels que déplacements dans le bus, cris, lancements d'objets et conflits entre élèves, en particulier lors des jours de forte fréquentation (lundis, mardis et jeudis matin). Les retours des parents confirment ces périodes plus sensibles. La présence régulière d'un coach bus apparaît ainsi comme un facteur clé de prévention, de sécurité et de sérénité, permettant de maintenir un cadre structuré et d'offrir un espace d'écoute aux élèves, ce qui conduit à recommander une collaboration avec une présence flexible mais régulière, idéalement testée sur plusieurs mois afin d'en évaluer l'impact. Les conclusions de l'AREF sont jointes en annexe au présent rapport.

3. Intervention de l'éducateur de proximité

Un projet pilote d'accompagnement éducatif sur la ligne de transport Vollèges – Le Levron (pour les élèves de 3 et 4H) a été mis en place en réponse au postulat déposé par M. Carron.

Dans ce cadre notre éducateur de proximité a assuré une présence régulière dans le bus en début d'année scolaire, sur une période d'environ trois semaines. Cette phase avait pour objectif de réaliser des observations, de rappeler les règles de sécurité, de soutenir ponctuellement les élèves et de faciliter les échanges avec les parents, les chauffeurs et les enseignantes.

Parallèlement, un travail de prévention en milieu scolaire a été mené. Les élèves ont été invités à exprimer leur ressenti concernant le climat dans le bus à l'aide d'un outil pédagogique adapté. Sur cette base, une charte du bus scolaire a été co-construite avec les élèves. Elle formalise des règles claires relatives au respect entre camarades et au comportement dans le bus. Cette charte a été présentée, signée par les élèves et sert de référence éducative.

En complément, des entretiens individuels ont été réalisés avec les élèves identifiés pour des comportements problématiques, dans une logique de responsabilisation, de prévention et de suivi, avec la possibilité d'impliquer les parents en cas de persistance des difficultés.

Enfin, un dispositif de coordination interdisciplinaire a été mis en place, réunissant les enseignantes, la médiatrice scolaire, les ressources pédagogiques, l'éducation de proximité et la hiérarchie communale. Il repose sur une prise en charge graduelle, fondée sur la charte, allant du rappel des règles à l'accompagnement éducatif renforcé, puis, si nécessaire, au contact avec les familles.



Bien que le travail de l'éducation de proximité ait permis de structurer une réponse éducative commune et d'apaiser certaines situations, il convient de relever que le service est actuellement saturé en raison des nombreuses sollicitations émanant des familles et des établissements scolaires. Dans ce contexte, il ne pourra pas investir davantage de temps dans ce projet. La poursuite et la pérennité du dispositif reposent dès lors sur une implication coordonnée de l'ensemble des acteurs concernés et sur des mesures complémentaires clairement définies.

Le journal d'intervention détaillé du projet pilote est joint en annexe au présent rapport et permet de retracer l'ensemble des démarches, observations et actions menées dans ce cadre.

4. Collaboration avec notre Police municipale

Une collaboration étroite et pérenne est établie avec la Police municipale. Celle-ci intervient de manière régulière auprès de l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire, sur diverses thématiques en lien avec la prévention et la sécurité. Ces interventions couvrent notamment les comportements appropriés sur le trajet domicile-école, l'obtention d'un « permis vélo », ainsi que des ateliers consacrés aux incivilités au niveau du cycle d'orientation.

Cette collaboration constitue un apport précieux et contribue de manière significative au développement d'un climat de proximité et de confiance entre la Police municipale et la jeunesse. Le dicastère JFC peut par ailleurs solliciter l'appui de la Police municipale pour des interventions ponctuelles nécessitant une présence spécifique. En revanche, les ressources actuellement disponibles ne permettent pas d'assurer un suivi régulier des lignes de transport scolaire. Il est toutefois relevé que si cette collaboration pouvait être renforcée à l'avenir, la problématique dite des « parents taxi » constituerait un axe d'intervention prioritaire.

5. Position de la direction des écoles primaires

Le Conseil de direction primaire a bien pris connaissance du rapport de l'AREF concernant les transports scolaires sur la ligne Vollèges-Levron.

Nous émettons un avis favorable à l'attribution d'un mandat d'engagement de coaches, idéalement dès le début de l'année scolaire 26-27.

Nous sommes convaincus que leur expertise pourrait amener plusieurs bénéfices :

- Favoriser un climat serein durant les déplacements
- Soutenir les chauffeurs afin qu'ils puissent se concentrer sur la conduite et la sécurité routière
- Prévenir les comportements à risque et désamorcer les conflits
- Repérer les éventuels élèves qui posent des problèmes, les amener à modifier leur comportement
- Soutenir la collaboration entre les différents partenaires (TMR, écoles, commune, etc.)
- Augmenter le sentiment de confiance et de sécurité des parents, et par là-même les inciter à une implication active en cas de besoin.



Au vu de ces nombreux points positifs, l'attribution d'un mandat à l'AREF nous paraît pleinement justifiée.

6. Coût et organisation

Le coût estimé d'une collaboration avec l'AREF s'élève à CHF 10'000.00 par année. Ce montant correspond à la mise à disposition d'un crédit d'intervention d'environ 120 heures réparties sur l'année, permettant de mobiliser des travailleurs sociaux de manière ponctuelle. Ce mode de fonctionnement offrirait la possibilité d'intervenir de façon ciblée et flexible, en fonction des besoins identifiés sur certains trajets scolaires, sans créer d'engagement structurel permanent.

Il est à noter qu'au cours des quatre dernières années, le budget de fonctionnement prévoyait un montant annuel de CHF 25'000.00 destiné à l'étude et à l'élaboration des plans de mobilité scolaires. Cette prestation arrivant à son terme en 2026, une marge de manœuvre budgétaire pourrait dès lors se dégager au sein du budget de fonctionnement. Dans ce contexte, il serait envisageable de réaffecter une partie de ce montant au financement d'un projet pilote d'une durée de deux ans portant sur l'accompagnement dans les transports scolaires.

7. Conclusion de la commission JFC

Pour conclure,

- Au vu des évaluations menées sur la ligne de transport scolaire Vollèges-Le Levron,
- Au vu du manque de ressources actuel afin d'assurer la mise en place d'un dispositif d'accompagnement,
- Au vu du préavis positif de la Direction des écoles primaires,

la Commission Jeunesse, formation et cohésion sociale propose au Conseil municipal d'approuver :

- L'octroi d'un mandat à l'AREF pour un coût estimé à CHF 10'000.00 par an (env. 120 heures), financé par une réaffectation budgétaire, afin de tester sur une durée de 2 ans un dispositif flexible et ciblé d'accompagnement éducatif dans les transports scolaires ;

8. Réponse du Conseil municipal

Le Conseil municipal relève que la question de l'accompagnement dans les transports scolaires constitue un enjeu important en matière de sécurité, de climat éducatif et de qualité des conditions de transport. À ce titre, il se montre attentif et sensible à la thématique soulevée par le postulat. Il constate toutefois que l'ensemble des transports scolaires de la Commune ne présente pas de problématiques particulières et qu'un dispositif généralisé ne se justifierait pas.

Dans ce contexte, le Conseil municipal exprime sa volonté de privilégier une approche ciblée, pragmatique et réactive, permettant d'intervenir de manière ponctuelle et adaptée sur les lignes ou durant les périodes identifiées comme sensibles, afin de répondre efficacement aux situations plus complexes lorsqu'elles se présentent.



9. Conclusion

- Au vu des évaluations menées sur la ligne de transport scolaire Vollèges – Le Levron, lesquelles mettent en évidence l'utilité d'une présence éducative dans les situations particulières,
- Au vu du manque de ressources actuel ne permettant pas d'assurer, à l'interne, la mise en place et le suivi d'un dispositif d'accompagnement spécifique,
- Au vu du préavis positif de la Direction des écoles primaires et de la Commission du dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale, favorables à une solution flexible et limitée aux besoins avérés,

Le Conseil municipal approuve l'octroi d'un mandat à l'AREF, pour un coût estimé à CHF 10'000.00 par an (environ 120 heures), afin de tester sur une durée de deux ans un dispositif flexible d'accompagnement éducatif dans les transports scolaires, destiné prioritairement aux situations identifiées comme problématiques et permettant d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

Approuvé par le Conseil municipal en séance du 28.04.2026.